



## Mairie de MONTMAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604487-20210415-020152021-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la ville.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisés au cours de l'année.

Les résultats de 2020 s'établissent comme suit :

	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 166 391,60 €	105 185,37 €
Dépense :	1 121 048,74 €	55 070,76 €
Résultat :		
Report au 31/12/2020 :	45 342,86 €	50 114,61 €
Report au 31/12/2019 :	813 644,37 €	113 867,47 €
Excédent global :	858 987,23 €	163 982,08 €
Résultat de l'exercice	1 022 969,31 €	

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

##### Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèche, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1 166 391,60 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1 121 048,74 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : montant 2019 : 579 310,00 €
- Les dotations et participations : montant 2019 : 453 881.91 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : montant 2019 : 100 920.85 €

b) Les dépenses et recettes de la section (en valeur et pourcentage) :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
<b>011</b>	Charges à caractère général	228 328,86 €	20,37%	<b>002</b>	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €	0,00%
<b>012</b>	Charges de personnel	609 239,44 €	54,35%	<b>013</b>	Atténuations de charges	5 551,11 €	0,48%
<b>014</b>	Atténuations de produits	71 837,00 €	6,41%	<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00%
<b>022</b>	Dépenses imprévues Fonct	0,00 €	0,00%	<b>70</b>	Produits des services	100 920,85 €	8,65%
<b>023</b>	Virement à la sect° d'investis.	0,00 €	0,00%	<b>73</b>	Impôts et taxes	579 310,00 €	49,67%
<b>65</b>	Autres charges gestion courante	163 797,97 €	14,61%	<b>74</b>	Dotations et participations	453 881,91 €	38,91%
<b>66</b>	Charges financières	47 495,47 €	4,24%	<b>75</b>	Autres produits gestion courante	9 579,24 €	0,82%
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	350,00 €	0,03%	<b>76</b>	Produits Financiers	16 749,29 €	1,44%
				<b>77</b>	Produits exceptionnels	399,20 €	0,03%
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>1 121 048,74 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 166 391,60 €</b>	<b>100,00%</b>

Précision concernant les dépenses :

- Les charges à caractère général représentent 20.37% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- Les charges de personnel représentent 54.35% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses liées au personnel communal.
- Les atténuations de produits représentent 6,41% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent au montant versé par la Commune à la Métropole Rouen Normandie.
- Les autres charges de gestion courante représentent 14,61% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux indemnités et cotisations des élus, à la participation de la Commune au CCAS, au Sivom et aux subventions versées aux associations.
- Les charges financières représentent 4,24% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts.

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour l'année 2020, sont de :

Taxe Foncière sur le Bâti :	28,07%
Taxe Foncière sur le non Bâti :	51.73%

- Concernant les foyers, Le produit de la fiscalité locale s'élève à 474 101,00€.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à :

- DGF : 125 629,00€.
- Dotation nationale de péréquation : 9 559,00€.
- Dotation de solidarité rurale : 16 919,00€.

II. La section d'investissementa) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
020	Dépenses imprévues Invest	0,00 €	0,00%	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00%
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00%	021	Virement de la section de fonct.	0,00 €	0,00%
16	Remboursement d'emprunts	50 412,36 €	91,54%	10	Dotations fonds divers reserves	25 877,22 €	24,60%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00%	13	Subventions d'investissement	11 559,15 €	10,99%
21	Immobilisations corporelles	4 658,40 €	8,46%	27	Autres immos financieres	67 749,00 €	64,41%
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>55 070,76 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total</b>	<b>RECETTE</b>	<b>105 185,37 €</b>	<b>100%</b>

Précision concernant les dépenses :

- Le chapitre 16 « remboursement d'emprunts », représentent 91.54 % des dépenses d'investissements, elles correspondent aux remboursements des emprunts en capital.
- Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », représentent 8.46 % des dépenses d'investissements, elles correspondent aux achats d'investissements.

Les principales acquisitions de l'année sont :

- 21311 « Hôtel de Ville » : Remplacement des velux de la Mairie.
- 2184 « mobilier » : Acquisition de poubelles.

## III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

## a) Recettes et dépenses:

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2020			
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTE
REALISATION	FONCT	1 121 048,74	1 166 391,60
	INV	55 070,76	105 185,37
REPORT N-1	FONCT		813 644,37
	INV		113 867,47
TOTAL		<b>1 176 119,50</b>	<b>2 199 088,81</b>
RAR A REPORTER	FONCT		
	INV		
	TOTAL	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT	FONCT	1 121 048,74	1 980 035,97
	INV	55 070,76	219 052,84
TOTAL		<b>1 176 119,50</b>	<b>2 199 088,81</b>

## b) Principaux ratios

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	VALEURS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	838.48
Produits des impositions directes / population	354.60
Recettes réelles de fonctionnement / population	872.39
Dépenses d'équipement brut / population	3.48
Encours de la dette / population	205.13
DGF/population	113.77
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	54.35%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100.43%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.40%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	23.51%

## c) Etat de la dette

ANNEE	Dette en capital au 31 décembre	Annuités de l'exercice	Dont	
			Capital	Intérêts
2020	1 231 742.24€	97 907.83€	50 412.36€	47 495.47€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montmain le 15 avril 2021.

Le Maire,  
Hélène Ludivine.



